

2024/



**DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE
VILLE DE RIS-ORANGIS**

**DÉCISION N°2024/049
Du mercredi 06 mars 2024
Autorisant la signature des marchés de travaux d'entretien et
d'aménagement des bâtiments communaux
Marché 2023-12 – Lots 1, 2 et 3**

Le Maire de Ris-Orangis, Conseiller départemental de l'Essonne,

VU les articles L.2122.22, L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la commande publique et notamment ses articles L.2124-1, L.2124-2, R.2124-2, R.2131-16, R2162-2 et R2162-4,

VU la délibération n° 2021/109 du Conseil municipal en date du 07 mai 2021, modifiée par la délibération n°2022/149 du 18 mai 2022 relative à la délégation de compétence au Maire en application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les articles L2124-1 et L2124-2 du code de la commande publique relatif aux procédures formalisées pour les marchés dont la valeur estimée hors taxes du besoin est supérieure aux seuils européens,

VU les articles R2162-2 et R2162-4 du code de la commande publique relatifs aux accords-cadres à bons de commande,

VU la décision 2023-308 du 31 octobre 2023 déclarant le lot n°4 sans suite pour motifs d'intérêt général,

VU le choix de la Commission d'appel d'offres du 22 février 2024,

CONSIDERANT la fin du marché actuel de travaux de bâtiments multiservices, et la nécessité de remettre en concurrence des entreprises pour ces travaux,

CONSIDERANT que le marché est alloti de la manière suivante :

- Lot n°1 : Gros œuvre / Cloison / Faux-Plafonds / Isolation / Menuiserie - Blocs-Portes / Carrelage – Faïence : Sans minimum – maximum de 2.500.000 € HT sur les 48 mois du marché / estimation de 500.000 € HT la première année
- Lot n°2 : Menuiseries extérieures – serrurerie : Sans minimum – maximum de 1.500.000 € HT sur les 48 mois du marché / estimation de 300.000 € HT la première année
- Lot n°3 : Peinture et revêtement de sol : Sans minimum – maximum de 1.500.000 € HT sur les 48 mois du marché / estimation de 300.000 € HT la première année
- Lot n°4 : Electricité : Sans minimum – maximum de 1.500.000 € HT sur les 48 mois du marché / estimation de 300.000 € HT la première année
- Lot n°5 : Plomberie : Sans minimum – maximum de 1.500.000 € HT sur les 48 mois du marché / estimation de 300.000 € HT la première année,

2024/

CONSIDÉRANT que ce marché nécessite une consultation des entreprises selon la procédure prévue aux articles R.2124-1, R.2124-2 et R.2131-16 du code de la commande publique,

CONSIDERANT que le marché est passé pour une durée ferme de 48 mois à compter de la date de notification du contrat,

CONSIDÉRANT que la procédure, organisée le 1^{er} juin 2023 avec envoi d'une publicité couplée au JOUE et au BOAMP, invitait les entreprises à remettre une offre au plus tard le 11 juillet 2023 à 12 heures,

CONSIDERANT que trente-huit (91) entreprises ont présenté quarante-trois (43) offres, dont dix (10) pour le lot n°1, huit (8) pour le lot n°2 et douze (12) pour le lot n°3, dans le délai imparti,

CONSIDERANT que le lot n°4 a été déclarée sans suite et que le lot n°5 sera présenté à une commission d'appel d'offres ultérieure,

CONSIDERANT que les sociétés ERI pour le lot n°1, ALPHAMETAL pour le lot n°2 et LES PEINTURES PARISIENNES pour le lot n°3, ont remis chacune une offre jugée économiquement la plus avantageuse pour la collectivité en vertu de la mise en œuvre des critères de sélection pondérés énoncés dans le règlement de la consultation,

CONSIDERANT la nécessité de procéder à la signature desdits marchés numérotés 2023-12 exclusivement en ses lots 1, 2 et 3 :

DÉCIDE

ARTICLE 1^{er} : DE SIGNER le marché relatif aux travaux d'entretien et d'aménagement des bâtiments communaux comme suit :

- **Lot n°1 Gros œuvre / Cloison / Faux-Plafonds / Isolation / Menuiserie - Blocs-Portes / Carrelage – Faïence** : avec la société ERI SAS dont le siège social se situe 45 rue de la Prairie - 94120 FONTENAY SOUS BOIS.
- **Lot n°2 Menuiseries extérieures – serrurerie** : avec la société ALPHAMETAL dont le siège social se situe 24 Rue Emile Baudot – Immeuble Phénix 1 – 91120 Palaiseau.
- **Lot n°3 Peinture et revêtement de sol** : avec la société LES PEINTURES PARISIENNES SASU dont le siège social se situe 7 rue du Moulin des Bruyères – 92400 COURBEVOIE.

ARTICLE 2 : ARRETE le marché sans montant minimum et avec le montant maximum suivant :

- Lot n°1 : Gros œuvre / Cloison / Faux-Plafonds / Isolation / Menuiserie - Blocs-Portes / Carrelage – Faïence : Sans minimum – maximum de 2.500.000 € HT
- Lot n°2 : Menuiseries extérieures – serrurerie : Sans minimum – maximum de 1.500.000 € HT
- Lot n°3 : Peinture et revêtement de sol : Sans minimum – maximum de 1.500.000 € HT

ARTICLE 3 : ARRETE la durée ferme du marché à 48 mois à compter de sa date de notification.

ARTICLE 4 : DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2024.

2024/

ARTICLE 5 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le préfet de l'Essonne,
- Madame le Receveur de Grigny.

Fait à Ris-Orangis, le 06 mars 2024.

Le Maire certifie sous sa responsabilité

Le caractère exécutoire de cet acte :

Transmis en Préfecture

le :

07 MARS 2024

Publié le : 07 MARS 2024

Notifié le :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours

Devant le Tribunal Administratif de Versailles

Dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa notification.

Le représentant légal du pouvoir adjudicateur
Par délégation du Maire
Riadhe OUARTI
Directeur Général des Services

Signé électroniquement par :
RIADHE OUARTI
Le 06/03/2024 à 19:16

